



SAINT VINCENT DE PAUL

Salle de sport de l'ensemble
Scolaire Vincent de Paul
Route du Hort

VIDE GRENIER

Organisé
par
L'APEL

**Dimanche
5 mai 2024**

Ouverture
public
9h - 18h

Buvette et
Restauration
sur place

Réservations et renseignements au 06 85 86 66 32 ou 06 70 60 42 09
apelvincentdepaul@gmail.com

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Cette manifestation est organisée par l'APEL Vincent de Paul, afin de financer les projets scolaires de l'établissement

Madame, Monsieur,

Le Dimanche 5 Mai 2024, l'APEL Vincent de Paul en partenariat avec la mairie de Saint Vincent de Paul, organisera son vide grenier.

Les bénéficiaires de cette journée auront pour but de participer aux projets scolaires des différentes classes de l'établissement.

Si vous désirez être exposant/vendeur durant cette journée, il vous faudra obligatoirement :

- 1-prendre connaissance du règlement auquel vous devez vous conformer.
- 2-remplir comme indiqué la fiche d'inscription et l'autorisation d'exposer.
- 3-joindre une pièce officielle d'identité (photocopie de la carte d'identité ou du passeport ou du permis de conduire).

4-établir un chèque libellé à l'ordre de l'APEL Vincent de Paul du montant de(s) emplacement(s) souhaité(s) .

Prix de l'emplacement :

- Intérieur : 7€ - La table et la chaise fournies (places limitées)
- Intérieur : 2€ le portant (non fourni)
- Extérieur : 3€ Le mètre linéaire - table et chaise non fournie

5-faire parvenir la demande d'emplacement et le règlement **avant :**

le 20 Avril 2024 à l'APEL Vincent de Paul – 333 route du berceau – 40990 SAINT VINCENT DE PAUL

Vous sera proposé par l'organisateur : buvette, restauration sur place
1 café ou thé avec 1 mini viennoiserie sera offert à chaque exposant

On vous attend nombreux !

REGLEMENT DU VIDE GRENIER / VIDE POUSSETTE du 5 Mai 2024

Article 1 : Ce vide grenier est ouvert à tous, particuliers, associations, professionnels (loi 1901), à l'exception des vendeurs de boissons et de produits alimentaires transformés.

Article 2 : Tout ce qui concerne buvette est uniquement réservé à l'association organisatrice

Article 3 : L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte, détériorations de matériel ou accident

Article 4 : L'attribution des emplacements, dans la limite des places disponibles, relève de la seule décision des organisateurs, sans que l'exposant ne puisse contester la situation de l'emplacement qui lui sera réservé

Article 5 : Un emplacement correspond à :

-Intérieur : **7€ - La table de 2.40m et la chaise fournies (places limitées)**

-Intérieur : **2€ le portant (non fourni)**

-Extérieur : **3€ Le mètre linéaire - table et chaise non fournie**

Article 6 : Les exposants devront s'installer, le dimanche 5 Mai 2024 de 6h30 à 9h.
(1 café ou 1 thé avec 1 mini viennoiserie offerte à chaque exposant)

Ouverture au public de 9h à 18h

Article 7 : Les exposants devront avant de s'installer, être obligatoirement inscrits et se présenter aux organisateurs munis de leur carte d'identité comme l'exige la législation

Article 8 : Pour prétendre au remboursement de la réservation, toute annulation devra être signalée au minimum 15 jours avant la manifestation c'est à dire avant le 20 avril 2024.

Aucun remboursement ne se fera en cas de pluie

Le remboursement se fera en cas d'annulation de la part de l'organisateur (manque de participants ou autres).

Article 9 : La participation à cette manifestation implique la complète acceptation du présent règlement.

Monsieur le Maire,

Je soussigné,

NOM : PRENOM : Tél :

Adresse :

ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'exposer dans le cadre du vide grenier organisé par l'APEL qui aura lieu dans votre Commune ,le Dimanche 17 Septembre 2023

En vous remerciant,

Signature

DEMANDE D'EMPLACEMENT

(À RETOURNER A L'ADRESSE CI-DESSOUS, AVEC LE RÈGLEMENT*)

APEL VINCENT DE PAUL 333 Route du Berceau - 40990 SAINT VINCENT DE PAUL

(*chèque libellé à l'ordre de l'APEL Vincent de paul)

NOM : Prénom :

Tél. :

E-Mail (pour recevoir confirmation) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je suis un professionnel,
N° de RC ou carte professionnelle.....

Je suis un particulier, Carte d'identité n°.....

Délivrée le..... Par le Préfet de :

je complète obligatoirement l'autorisation d'exposer (sous règlement intérieur)

Je désire un emplacement pour le vide grenier : Maximum 2 emplacements par personne

INTERIEUR : La table de 2.40m et la chaise fournies (places limitées) =X 7 €uros

INTERIEUR : Le portant (non fourni) =X 2 €uros

EXTERIEURS : le mètre linéaire - Table et chaise non fournies =X 3 €uros

Totalité du règlement à l'inscription

Total =€